

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/016

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.5 Subventions

Direction de la Cohésion sociale

Demande de subvention auprès de la CAF de l'Essonne dans le cadre de la programmation Cohésion sociale - Politique de la ville 2024.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifiée exécutoire le :

02 FEV. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que par la mise en œuvre des actions partenariales qu'elle porte, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine contribue au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et apporte un soutien à ses habitants en matière d'insertion par l'emploi, de lien social, d'éducation par exemple,

CONSIDERANT les demandes de subventions présentées auprès de la CAF de l'Essonne dans le cadre de la programmation initiale de Cohésion Sociale pour l'année 2024,

CONSIDERANT que le montant de ces subventions est demandé spécifiquement pour les actions suivantes et est réparti comme suit :

| | | CAF 91 | |
|-----------------------------|--|-----------------------|----------------------|
| Porteurs | Projets | Montant accordé N - 1 | Montant demandé 2024 |
| Service Politique ville | Accès au droit | 8 000 € | 8 000 € |
| Direction Cohésion sociale | Civi sport | | 3 000 € |
| | CLAS intercommunal 2024-2025 | | 60 000 € |
| Médiathèque | Journée Charlotte Delbo | 1 500 € | 2 500 € |
| Centre social des Bergeries | Banquet citoyen | | 2 000 € |
| | Animations été | | 5 000 € |
| | Culture jeunes citoyens : ciné school | | 2 000 € |
| Centre social Aimé Césaire | Consolider et développer ses savoirs de base | | 10 000 € |
| Espace Jeunesse de l'Oly | Culture jeunes citoyens | 1 500 € | 2 000 € |
| | Pass'sport citoyen | 1 500 € | 3 500 € |
| | Séjours été Vac'ados | 2 000 € | 4 000 € |

DECIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER auprès de la CAF de l'Essonne, une subvention pour les actions menées dans le cadre de la programmation sociale Politique de la ville 2024.

Article 2 : DE SIGNER la convention annuelle d'objectifs 2024 fixant les modalités de versement de ladite subvention conclue avec la CAF de l'Essonne.

Article 3 : La recette sera inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **30 JAN, 2024**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention auprès de la CAF de l'Essonne dans le cadre de la programmation cohésion sociale - Politique de la ville 2024

Date de transmission de l'acte : 02/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/02/2024

Numéro de l'acte : DP2024-016 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240130-DP2024-016-AU

Date de décision : 30/01/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions